



PROCES VERBAL DE L'ASSEMBLEE GENERALE ORDINAIRE 2010

ASSOCIATION MAISON DES 5 ESPACES

Château de la Porte, 4 montée St Mayol 69360 TERNAY

Association déclarée, régie par la loi du 1^{er} Juillet 1901 (journal Officiel du 21 août 1999).

L'an deux mille onze.

Le vingt quatre mai à vingt heures trente.

A Communay, l'Ilot de la Forge.

Les adhérents de l'association «Maison des 5 Espaces» se sont réunis en Assemblée Générale Ordinaire annuelle sur convocation du conseil d'Administration conformément à l'article 6 des statuts.

Il est dressé une feuille de présence qui est signée par chaque membre de l'assemblée.

L'assemblée est présidée par Madame Catherine ANGLERAUD en sa qualité de Présidente de l'association.

Nombre total des membres présents ou représentés à l'Assemblée Générale ordinaire 2010 :

43 membres sur 671 membres.

L'assemblée est donc conforme aux statuts et peut être tenue.

Les documents relatifs et nécessaires à la tenue de cette assemblée sont remis à chaque membre présent.

1 - EXAMEN ET APPROBATION DU RAPPORT MORAL DE L'EXERCICE 2010

Madame Catherine ANGLERAUD, Présidente donne lecture du rapport moral de l'exercice 2010.

Secteur Ruche (3/8ans), sensiblement le même nombre de journées. Problèmes de recrutement et de locaux, notamment aux Pierres.

Secteur Aziruche et Azimut, augmentation du nombre de journées et locaux inadaptés.

Accueil du mercredi (9/11ans) : 81 enfants inscrits pour Ternay (1119 journées), 45 pour Communay (411 journées).

Accueil périscolaire, forte augmentation du nombre d'heures sur l'année 2010, notamment aux Pierres à Ternay, soit plus 2169 heures par rapport à 2009.

Club détente : Nombre d'heures stable, fonctionnement dans les écoles élémentaires de Ternay (Fléviu uniquement de septembre à décembre 2010) et Communay de 11h30 à 12h30 ou de 13h à 14 h. 2743 heures au total.

Accompagnement scolaire : 8 bénévoles présents et dévoués. Activité appréciée, mais les collégiens n'en profitent pas pleinement.

Animations scolaires : Spectacles pour les enfants des écoles de Ternay et Communay.

La Présidente, Mme ANGLERAUD termine la lecture du rapport moral par le secteur accueil jeunes réservé aux adolescents, accueil mis en place pendant les vacances scolaires et le mercredi. Une permanence est mise en place au Collège Hector Berlioz afin d'informer au mieux le public concerné. L'importance de l'existence d'un lieu spécifique pour la Maison des 5 Espaces est toujours d'actualité.

Il convient de noter la satisfaction des parents concernant les activités et le travail effectué par l'association.

Le rapport moral 2010 est approuvé à l'unanimité.

2 – PRESENTATION DU RAPPORT D'ACTIVITES 2010

Mme PEREZ, Directrice, prend la parole

- SECTEUR ENFANCE

RUCHE VACANCES SCOLAIRES

3 à 8 ans

Ouvert toutes les vacances scolaires sauf le mois d'août

56 jours d'ouverture en 2010 : 2846 journées + 50 extérieurs (Ternay 1920, Communay 991)

54 jours d'ouverture en 2009 : 2850 journées

MINI SEJOUR INDIENS

Du 26 au 30 juillet 2010

Enfants âgés de 7 à 12 ans : 10 enfants encadrés par 1 Directeur BAFD. Séjour animé par Loup Garou et sa tribu à Miribel

- MERCREDI

3 à 11 ans

Capacité d'accueil : 60 enfants maximum

1530 journées + 10 extérieurs

81 enfants inscrits pour Ternay, 45 pour Communay

Activité réglementée par Jeunesse et Sports

Encadrement par la Responsable du secteur Enfance et 6 animateurs.

- ACCUEIL PERISCOLAIRE

20240 heures (18035 heures en 2009)

Forte augmentation aux Pierres à Ternay. Jusqu'à 20 enfants également aux Bonnières à Communay.

- CLUB DETENTE

Ecoles Élémentaires de Ternay et Communay (uniquement de septembre à décembre 2010 à Fléviu (Ternay)

Ateliers proposés avant ou après le repas

2753 heures : 1495 heures à Communay, 1258 à Ternay

Ce sont les mêmes animateurs qui encadrent le Club détente et l'accueil périscolaire.

- ANIMATIONS SCOLAIRES

3 à 11 ans

Subventionnées par les 2 communes, nous travaillons en collaboration avec la Fédération des Œuvres Laïques. Les enseignants choisissent 2, voire 3 spectacles par an. L'intervention d'un régisseur à la Salle des Brosses est très appréciable.

- AIDE AUX DEVOIRS

Elémentaire TERNAY FLEVIEU

17 enfants

Elémentaire TERNAY LES PIERRES

20 enfants

Activité encadrée essentiellement par des bénévoles que nous remercions encore.

Il s'agit de redonner confiance, d'offrir une aide à la méthodologie d'agir sur le comportement des élèves en difficulté.

Bonne collaboration avec les enseignants à l'école des Pierres, moins de contacts avec ceux de Fléviu.

- SECTEUR ADOLESCENTS AZIRUCHE

9 à 11 ans

Fonctionnement au Château de la Porte à Ternay, en règle générale, toutes les vacances scolaires sauf au mois d'août.

1113 journées + 70 journées extérieures (829 journées en 2009) pour 56 jours d'ouverture.

- SECTEUR ADOLESCENTS AZIMUT

12 à 15 ans

475 journées + 12 journées extérieures (388 journées en 2009) pour 56 jours d'ouverture

Augmentation sensible du nombre de journées surtout en été pour Azimut

Séjour à Narbonne du 5 juillet au 16 juillet 2009 ?

11 jeunes âgés de 12 à 14 ans, composés de 7 filles et 4 garçons habitant les communes de Ternay et Communay.

ACCOMPAGNEMENT SCOLAIRE COLLEGE

5 jeunes sur le Collège.

- PROJETS JEUNES

12 à 17 ans

Fonctionnement pendant les vacances scolaires sauf au mois d'août de 13 h à 18h. Accueil à l'ancienne caserne des Pompiers à Ternay, permanences à la salle de la Grange à Communay ou au Château de la Porte à Ternay.

5 à 10 jeunes accueillis en moyenne.

- ACCUEIL JEUNES

15 jeunes dont 10 filles et 5 garçons, âgés de 12 à 15 ans, 9 jeunes de Ternay et 6 de Communay.

Activité le mercredi après-midi de 14h à 18h.

Lieu : Château de la Porte Salle St Nicolas (Ternay) La Grange à Communay

- ACCUEIL GYMNASSE FUTSAL

Le mercredi de 21h à 23h

Adultes âgés de 19 à 34 ans, encadrés par le Responsable du secteur jeunes et 2 bénévoles.

Participation au championnat départemental de Futsal UFOLEP. Le but était d'encourager les plus âgés à encadrer les plus jeunes, ce qui ne semble pas aisé.

- CHANTIERS JEUNES

Fréquentation : 8 jeunes

L'objectif étant de financer un séjour, nettoyage et décapage des murs de l'école des Brosses, rangement du local festif des Brosses

- 18 - 25 ANS

Suivi des jeunes en partenariat avec la mission locale qui tient une permanence tous les mercredis matin dans les locaux de la Maison des 5 Espaces.

97 jeunes suivis dont 48 jeunes de Ternay et 49 jeunes de Communay.

55 jeunes en premier accueil, dont 23 de Ternay et 32 de Communay

- SECTEUR FAMILLES

Atelier d'initiation à la langue française

Tous les mardis et jeudis salle St Nicolas à Flévieu (Ternay)

6 femmes

Les séances tendent à amener les participants à plus d'autonomie dans la gestion du quotidien.

- SECTEUR ASSOCIATIONS

Public associatif, pas de participation au Téléthon pour cette année 2010.

Le rapport d'activités 2010 est approuvé à l'unanimité.

2 - EXAMEN ET APPROBATION DU RAPPORT FINANCIER - COMPTE DE RESULTAT 2010 ET DU BILAN AU 31 DECEMBRE 2010

Monsieur Benoit SAVA, Commissaire aux comptes Fiducial Audit se présente, explique quel est son rôle, résume les grandes lignes du rapport financier et lit son rapport général et son rapport spécial sur les conventions réglementées.

- **RAPPORT DU COMMISSAIRE AUX COMPTES SUR LES COMPTES ANNUELS**
Exercice clos le 31 décembre 2010 - Association Maison des 5 Espaces

Aux adhérents,

En exécution de la mission qui nous a été confiée par votre Assemblée Générale, nous vous présentons notre rapport relatif à l'exercice clos le 31 décembre 2010 sur:

- le contrôle des comptes annuels de l'association MAISON DES 5 ESPACES, tels qu'ils sont joints au présent rapport,
- la justification de nos appréciations,
- les vérifications spécifiques et les informations prévues par la loi.

Les comptes annuels ont été arrêtés par le Conseil d'Administration. Il nous appartient, sur la base de notre audit, d'exprimer une opinion sur ces comptes.

1 Opinion sur les comptes annuels

Nous avons effectué notre audit selon les normes d'exercice professionnel applicables en France ; ces normes requièrent la mise en œuvre de diligences permettant d'obtenir l'assurance raisonnable que les comptes annuels ne comportent pas d'anomalies

significatives. Un audit consiste à vérifier, par sondages ou au moyen d'autres méthodes de sélection, les éléments justifiant des montants et informations figurant dans les comptes annuels. Il consiste également à apprécier les principes comptables suivis, les estimations significatives retenues et la présentation d'ensemble des comptes. Nous estimons que les éléments que nous avons collectés sont suffisants et appropriés pour fonder notre opinion.

Nous certifions que les comptes annuels sont, au regard des règles et principes comptables français, réguliers et sincères et donnent une image fidèle du résultat des opérations de l'exercice écoulé ainsi que de la situation financière et du patrimoine de l'association à la fin de cet exercice.

2 Justification des appréciations

En application des dispositions de l'article L.823-9 du Code de commerce relatives à la justification de nos appréciations, nous vous informons que les appréciations auxquelles nous avons procédées ont porté sur le caractère approprié des principes comptables appliqués.

Les appréciations ainsi portées s'inscrivent dans le cadre de notre démarche d'audit des comptes annuels, pris dans leur ensemble, et ont donc contribué à la formation de notre opinion exprimée dans la première partie de ce rapport.

3 Vérifications et informations spécifiques

Nous avons également procédé conformément aux normes d'exercice professionnel applicables en France, aux vérifications prévues par la loi aux vérifications spécifiques prévues par la loi.

Nous n'avons pas d'observation à formuler sur la sincérité et la concordance avec les comptes annuels des informations données dans le rapport moral et financier du conseil d'administration, ainsi que dans les documents adressés aux membres de l'Association sur la situation financière et les comptes annuels.

- **RAPPORT SPECIAL DU COMMISSAIRE AUX COMPTES SUR LES CONVENTIONS REGLEMENTEES** – Assemblée générale relative à l'approbation des comptes de l'exercice clos le 31 décembre 2010

Aux adhérents,

En notre qualité de commissaire aux comptes de votre Association, nous vous présentons notre rapport sur les conventions réglementées.

Il nous appartient de vous communiquer, sur la base des informations qui nous ont été données, les caractéristiques et les modalités essentielles des conventions dont nous avons été avisés ou que nous aurions découvertes à l'occasion de notre mission, sans avoir à nous prononcer sur leur utilité et leur bien-fondé ni à rechercher l'existence d'autres conventions. Il vous appartient, selon les termes de l'article L. 612-5 du Code de Commerce, d'apprécier l'intérêt qui s'attachait à la conclusion de ces conventions en vue de leur approbation.

Nous avons mis en œuvre les diligences que nous avons estimé nécessaires au regard de la doctrine professionnelle de la Compagnie nationale des commissaires aux comptes relative à cette mission.

CONVENTIONS SOUMISES A L'APPROBATION DE L'ASSEMBLEE GENERALE

Nous vous informons qu'il ne nous a été donné avis d'aucune convention passée au cours de l'exercice écoulé à soumettre à l'approbation de l'organe délibérant en application des dispositions de l'article L. 612-5 du Code de Commerce.

Le bilan de l'exercice présente un total de **175682.00** euros

Le compte de résultat affiche un total produits de 481040,00 euros et un total charges de 467975.00 euros dégageant un résultat de **13065,00** euros.

Le rapport financier 2010 est approuvé à l'unanimité.

L'assemblée décide que le résultat net comptable de 13065,00 euros est affecté dans le report à nouveau.

3 –BUDGET PREVISIONNEL 2011

Mme PEREZ présente le budget prévisionnel 2011

Charges 478576.81 euros

Produits 478576.81 euros

Perspectives : Partant des données 2010 et des tendances ressenties pour 2011, augmentation prévisible des charges et salaires, ainsi que des produits, journées enfants en augmentation, ce qui implique plus de participation des familles, des communes et de la Caisse d'Allocations familiales.

M GIRARD souhaite savoir si l'association est sponsorisée, Mme PEREZ répond par l'affirmative, mais uniquement pour l'élaboration de la plaquette annuelle.

Le budget prévisionnel 2011 est approuvé à l'unanimité.

4- TARIFS

Le Conseil d'administration souhaite une augmentation des tarifs pour l'année 2011-2012 (3% environ).

Adhésion : 10,30 € (1 personne), 12,30 € (2 personnes), 14,40 € (3 personnes)

Tickets Accueil Périscolaire

7h30-8h30 : 2,60 €

16h30-17h45 : 3,10 €

16h30-18h30 : 4,25 €

Accueil de loisirs

Selon le quotient familial : de 6 ,90 € à 13,80 € la journée

Tarif Extérieurs 22,20 €

Monsieur le Maire de Communay indique que les budgets communaux n'étant pas à la hausse, les municipalités ne sont pas en capacité de faire plus, la participation des familles est nécessaire quitte à ce que le CCAS accorde une aide plus importante aux familles les plus démunies. M JUVENETON approuve.

votée à l'unanimité.

5 - QUESTIONS DIVERSES

Mme COQUERELLE pose la question de savoir si un mini séjour sera mis en place cet été, réponse négative de Mme PEREZ, ce type de séjour est difficile à remplir, est-ce dû aux dates ou aux lieux proposés ? Mme VIAL suppose que l'information s'est faite un peu trop tard.

M GIRARD pense que ce type de séjour devrait avoir lieu avant le 14 juillet, nombre de familles étant en vacances après cette date. A voir.

Retour sur l'aide aux devoirs au collège, Mme REY propose qu'elle ait lieu entre midi et 14 heures notamment pour les élèves de 6^{ème}, leurs semaines étant chargées, les horaires du soir expliquent peut-être le faible nombre de participants. Mme PEREZ : il faudra en parler avec le collège. M GIRARD souhaite connaître le mode de financement de cette activité :

Mme PEREZ : financement par la Caisse d'Allocations Familiales après présentation des projets, dans le cadre des contrats locaux d'accompagnement à la scolarité.

Problèmes de locaux concernant l'accueil de loisirs été 2011, Mme PEREZ annonce qu'il se déroulera à Communay. M le Maire de Communay prend la parole : il est logique d'accueillir le centre de loisirs à Communay puisque des travaux sont prévus dans les écoles de Ternay et précise qu'il y a eu un avis négatif du conseil d'école sur l'utilisation des salles de classe aux Brosses. Mme COQUERELLE qui a assisté à ce conseil veut apporter des précisions : les instituteurs souhaitent revenir dans leurs classes la première semaine de juillet, ce qui explique leurs réticences. De plus les toilettes de l'école des Brosses ne sont pas adaptées pour les plus petits, ne pourrait-on pas héberger ces derniers à l'école des Bonnières ? Mme PEREZ : Difficile de gérer deux lieux et les petits devraient se déplacer pour aller à la cantine. M le Maire de Communay est d'accord sur le fait de la difficulté à gérer deux lieux, et précise qu'aucune autre solution n'a été trouvée et qu'un équipement public est fait pour servir.

Mme COQUERELLE précise que c'est le Maire qui prend les décisions, et que de toutes façons, il serait catastrophique qu'il n'y ait pas d'accueil de loisirs cet été faute de locaux et que les parents de Communay sont satisfaits de ce changement de lieu (proximité)

M le Maire de Communay reprend la parole et précise que rendez-vous sera pris avec M TETE, Directeur de l'école des Brosses et Mme PEREZ. Il s'est déjà entretenu avec M TETE à ce sujet.

M JUVENETON évoque peut-être une solution sur l'école maternelle de Fléviu : les travaux pourraient être repoussés au 25 juillet. Mme PEREZ : les inscriptions débutent le 6 juin, les locaux sont trop exigus pour héberger toutes les tranches d'âge.

Mme DIARD ainsi que d'autres parents se disent outrés que les parents d'élèves aient voté contre l'utilisation des locaux aux Brosses.

Intervention d'Anne Lise FERREZ, il n'est pas très confortable non plus de travailler dans un climat où l'on ne se sent pas acceptés !

Mme Coquerelle précise que les instituteurs ont fait bloc mais que la plupart d'entre eux ne paraissent pas vraiment contre.

M GIRARD évoque la possibilité d'ouverture de l'accueil de loisirs au moins les deux dernières semaines d'août. Mme PEREZ : on peut faire une enquête afin d'évaluer les besoins de nos adhérents, mais on bute encore sur les problèmes de locaux et de grand ménage dans les écoles avant la rentrée des classes. Mme COQUERELLE acquiesce et rappelle le besoin d'une structure propre aux 5 Espaces.

M le Maire de Communay demande quel est le nombre de salariés de l'association.

Mme PEREZ : 9 salariés équivalent temps plein, 3 temps plein, 1 salarié à 30 heures, 75 personnes dont les temps de travail vont de 1,5 heures à 20 heures par semaine.

M ASTRUC : Combien de salariés sur chaque lieu à l'accueil périscolaire ? Mme PEREZ : 2 en principe, 3 aux Pierres à Ternay. Personnel difficile à recruter (horaires).

Question de M le Maire de Communay par rapport aux chantiers jeunes, où en est-on ?

Mme PEREZ : 5 filles sur 7 participent afin de financer leur projet de séjour.

ELECTION DU CONSEIL D'ADMINISTRATION

Les membres sortants sont

Membres individuels

Mesdames

- Catherine ANGLERAUD
- Maryline COCQUERELLE
- Lydie CREDOZ
- Monique VERRETOUX
- Sandrine VIAL

Monsieur

- Christophe GROS

Sont candidats au CONSEIL D'ADMINISTRATION en tant que membres individuels

Mesdames

- Catherine ANGLERAUD
- Lydie CREDOZ- BERTCHI
- Sandrine VIAL
- Monique VERRETOUX
- Sandrine VERDU
- Isabelle PIERROT
- Madame OLTRA

Monsieur

- Christophe GROS

Candidatures membres associatifs :

- Madame Maryline COCQUERELLE (FCPE)

Elus à l'unanimité

- **CONSEIL D'ADMINISTRATION**

• MEMBRES DE DROIT

Mesdames

- Christine DIARD, Adjointe aux affaires sociales de Communay
- Nathalie MICHAUD, Conseillère Municipale de Ternay (suppléant)
- Monique PEREZ, directrice de la Maison des 5 Espaces.

Messieurs

- Jean-Jacques BRUN, Maire de Ternay
- Laurent VERDONE, Maire de Communay
- Serge JUVENETON, Adjoint aux sports et à la jeunesse de Ternay
- Christian ASTRUC, Conseiller Municipal de Ternay (suppléant)
- Nordine MEKKI, Conseiller Municipal de Communay (suppléant)

M Christophe GROS est élu Président

Mme Monique VERRETOUX est élue Trésorière

M Alain VARNET est élu Trésorier Adjoint

Mme Lydie CREDOZ est élue Secrétaire

La séance est levée à 23h 30

Fait à Ternay, le

.

Le Président
Christophe GROS

La Secrétaire
Lydie CREDOZ